



CATALOGUE
FORMATIONS
2025



SOMMAIRE

Pages 3-4

Piégeage

Pages 5-6

Garde
particulier

Pages 7-8

Ciblage

Page 9

Permis
de chasser

Pages 10-11

Venaison

Pages 12-13

Chasse
à l'arc

Pages 14-15

Chasse
accompagnée

Page 16-17

Affût/
Approche

Page 18

Sécurité
décennale

Page 19

Animations
scolaires



Retrouvez l'intégralité des informations et dossiers d'inscription sur notre site internet. Documenthèque ou dans l'onglet formations. fdc35.com

OBJECTIF

Se former au piégeage

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.

FORMATION

Piégeage

 Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
Deux fois 8 heures

 **Date**
25 et 26 avril 2025

 **Lieu**
FDC 35

 **Prix** 60€ pour les adhérents FDC 35
80€ pour les non-adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

INSCRIPTION

Inscription à retourner par courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :

FORMATION

Piégeage

 Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription

HORAIRES - INFORMATION

Vendredi 8h - 18h

Samedi 8h - 16h30

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours
- Tenue de terrain

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
Deux fois 8 heures

 **Date**
25 et 26 avril 2025

 **Lieu**
FDC 35

 **Prix** 60€ pour les adhérents FDC 35
80€ pour les non- adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

 www.fdc35.com

FORMATION

Garde chasse particulier



OBJECTIF

Devenir / Rester garde-chasse particulier

PROGRAMME

Agrément / Assermentation = formation obligatoire

La formation comprend le module 1 et le module 2 :

Module 1 (10 heures) :

- Notions juridiques de base
- Droits et devoirs du garde particulier
- Déontologie et technique d'intervention

Module 2 (8 heures) :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats
- Réglementation de la chasse
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier
- Conditions de régulation des espèces classées nuisibles

INFORMATION FORMATION

 **Formatrice référente**

Valérie TREMEL

 **Durée**

Deux journées et demies

 **Date**

19 au 21 novembre 2025

 **Lieu**

FDC 35

 **Prix**

100 € / candidat Chèque à l'ordre de la FDC 35



Formatrice référente
Valérie TREMEL

 02.99.45.57.92

 v.tremel@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

FORMATION

Garde chasse particulier



INSCRIPTION

Inscription à retourner par
courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation :

Signature :

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription

HORAIRES - INFORMATION

Mercredi et jeudi 8h - 18h

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours 1/2

Vendredi 8h - 12h

- Prévoir des bottes en extérieur

INFORMATION FORMATION

 **Formatrice référente**

Valérie TREMEL

 **Durée**

Deux journées et demies

 **Date**

19 au 21 novembre 2025

 **Lieu**

FDC 35

 **Prix**

100 € / candidat Chèque à l'ordre de la FDC 35

 Formatrice référente
Valérie TREMEL

 02.99.45.57.92

 v.tremel@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com

www.fdc35.com

CIBLAGE des armes



OBJECTIF

S'entraîner au tir sur un stand "sanglier courant" en groupe ou individuellement.

PROGRAMME

La Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine ouvre son stand au "sanglier courant" aux chasseurs du département.

Vous aurez la possibilité de faire l'activité en groupe ou bien en individuel. (Groupe : min 4 chasseurs, max 8 chasseurs).

Des créneaux de 45 minutes sont proposées.
Nombre d'armes par personne limité à 2 maximum (fusil et/ou carabine).



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Merci de contacter le formateur pour obtenir un créneau.

Prévoir vos armes, munitions ainsi qu'une tenue adaptée.

Si vous êtes un groupe, merci de nous transmettre la feuille d'inscription.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

45 min / session



Date

Sur demande auprès du formateur



Lieu

FDC 35



Prix

Maxi 2 armes **20€ / heure / candidat**
groupes de minimum 4 et maximum 8

Paiement sur place



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

CIBLAGE des armes



INSCRIPTION EN GROUPE

Inscription à retourner par
courrier ou par mail

| | Nom - Prénom | Adresse (+ n° de téléphone pour le référent) | N° de validation permis de chasser 35 |
|---------------|--------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1 Référent | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

HORAIRES - INFORMATION

1/2 journée sur demande
auprès du formateur

Prévoir vos armes et
munitions

Rappel date et heure convenu avec le formateur :

Date :

Heure :

FORMATION

Permis de chasser



OBJECTIFS

Des connaissances cynégétiques mais également une sensibilisation forte aux enjeux de sécurité, sont l'objectif de l'examen du permis de chasser qui peut se passer dès l'âge de 15 ans.

L'examen du permis de chasser est organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en collaboration avec les Fédérations Départementales des Chasseurs.

L'épreuve se déroule sur une seule journée et comprend des exercices pratiques suivis de questions théoriques. L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou aux questions théoriques.

Les connaissances sont centrées sur la sécurité et la maîtrise de l'arme par le futur chasseur.

PROGRAMME

1. Une journée de formation théorique et pratique (salle et terrain)
2. Une demi-journée de formation pratique obligatoire (terrain)
3. L'examen

Théorie : la faune sauvage et ses habitats; la chasse; lois et règlements concernant la police de la chasse et de la nature; armes et munitions.

Pratique : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc; rangement d'une arme de chasse dans un véhicule; épreuve de tir réel avec un fusil à canon basculant ou semi-automatique; épreuve de tir à arme rayée sur sanglier courant

RAPPELS

- **Pré-inscription obligatoire et en ligne uniquement pour obtenir un dossier > permischasser.ofb.fr**
- Puis retour d'un dossier complet à la FDC 35 pour être convoqué(e)
- Sessions tous les mois. Dossiers pris par ordre d'arrivée.

INFORMATION FORMATION

Formateur

Adrien DEVILLARD

Durée

1 journée 1/2 + examen

Date

Toute l'année

Lieu

FDC 35



Prix

126 € pour les personnes majeures
111€ pour les personnes mineures

Détail :
Règlement en ligne pour l'OFB (31€ ou 46€)
+ chèque de 80€ à l'ordre de la FDC 35



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

FORMATION

Venaison

Examen initial du gibier



OBJECTIF

Commercialisation ou cession du gibier

PROGRAMME

Les chasseurs désirant être formés à l'examen initial du gibier doivent suivre une formation d'une journée dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. Elle est obligatoire pour les chasseurs qui commercialisent leur gibier ou qui le cèdent pour un repas de chasse ou associatif.

Cette formation sera dispensée au Laboratoire d'analyse LABOCEA à Fougères et sera constituée d'une demi-journée théorique (matin) et une demi-journée pratique (après-midi) avec la présence d'un technicien du laboratoire.

- théorie sur la réglementation et les différentes parties techniques ;
- pratique sur les techniques d'éviscération et les recherches d'anomalies (carcasses, organes, ...) en laboratoire avec un technicien professionnel.

RAPPELS

Inscription obligatoire auprès du formateur référent.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD

Durée

1 journée

Dates

13, 21, 31 mars et 24 avril 2025

Lieu

Fougères

Prix

80€ / candidat chèque à l'ordre de la FDC 35



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

FORMATION

Venaison

Examen initial du gibier



PRE-INSCRIPTION

Inscription à retourner par
courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1 journée



Date

13, 21, 31 mars et 24 avril 2025



Lieu

Fougères



Prix

80€ / candidat chèque à l'ordre de la FDC 35

FORMATION

Chasse à l'arc



OBJECTIF

Obtenir une attestation de participation à une session permettant la pratique de la chasse à l'arc

PROGRAMME

THÉORIE

- Pourquoi chasser à l'arc ?
- Présentation du matériel ;
- Conditions de tir ;
- Différents modes de chasse à l'arc ;
- Sécurité.

PRATIQUE

- Différentes techniques de tir ;
- Tir sur cible fixe, 3D, au sol et au vol ;
- Conseils de l'après-tir.
- Possibilité d'amener votre matériel sous votre responsabilité.

INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire à remplir ([à télécharger sur notre site](#)) et à retourner à Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne avec les pièces justificatives :

Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour) + enveloppe libellée à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif en vigueur + un chèque de 50 euros à l'ordre de la FRC Bretagne.

RAPPELS

En action de chasse, vous devez toujours avoir sur vous l'attestation de participation à une session de formation à la chasse à l'arc, votre titre permanent du permis de chasse, votre validation annuelle, votre attestation d'assurance responsabilité civile chasse.

INFORMATION FORMATION

Formateur

Services techniques des Fédérations des chasseurs bretonnes

Durée

1 journée de 9h-17h

Date

Sur demande auprès de la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne au 02.96.58.06.34

Lieu

Se référer à la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne

Prix

50€ chèque à l'ordre de la FRCB

Formateur référent

Services techniques des Fédérations des chasseurs bretonnes

 02.96.58.06.34

 frcbretagne@chasseurdefrance.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

FORMATION

Chasse à l'arc



OBJECTIF

Obtenir une attestation de participation à une session permettant la pratique de la chasse à l'arc

SESSIONS

| Date | Lieu de la JFO | Association n°1 | Association n°2 |
|-----------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Samedi 26/04/25 | Saint Jean Brévelay, Morbihan | ACA 56 | ACAIV 35 |
| Samedi 17/05/25 | Saint Jean Brévelay, Morbihan | ACA 56 | Pen ar bed 29 |
| Samedi 07/06/25 | Glomel, Côtes d'Armor | Lames d'Arvor 22 | ACAIV 35 |
| Samedi 06/09/25 | Brasparts, Finistère | Armor Chasse à l'Arc 22 | Pen ar bed 29 |
| Samedi 04/10/25 | Saint Symphorien, Ille et Vilaine | ACAIV 35 | Lames d'Arvor 22 |

Formateur référent

Services techniques des Fédérations des chasseurs bretonnes

☎ 02.96.58.06.34

✉ frcbretagne@chasseurdefrance.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

INFORMATION FORMATION



Formateur

Services techniques des Fédérations des chasseurs bretonnes



Durée

1 journée de 9h-17h



Date

Sur demande auprès de la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne au 02.96.58.06.34



Lieu

Se référer à la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne



Prix

50€ chèque à l'ordre de la FRCB

FORMATION

Chasse accompagnée



OBJECTIF

Apprentissage précoce de la pratique de la chasse et une meilleure préparation à l'examen

PROGRAMME

La chasse accompagnée vous permet, si vous souhaitez découvrir la chasse ou chasser avant d'obtenir votre permis (à partir de l'âge de 16 ans), de chasser, dès l'âge de 15 ans, accompagné d'un « parrain ». C'est aussi la possibilité, pour des adultes, de découvrir la chasse, car il n'y a pas d'âge limite pour chasser accompagné. Il faut simplement avoir suivi au préalable une formation pratique élémentaire obligatoire auprès d'une Fédération Départementale des Chasseurs.

La formation pratique élémentaire se compose de trois parties centrées sur la sécurité :

1. Évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc
2. Positionnement sur une ligne de battue au grand gibier
3. Positionnement aux côtés d'un compagne (partenaire) de chasse



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com

INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire CERFA à remplir ([à télécharger sur notre site](#)) et à retourner à la FDC 35.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1/2 journée



Date

En fonction du nombre d'inscrits



Lieu

FDC 35



Prix

GRATUIT



www.fdc35.com



La chasse accompagnée permet de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés de jusqu'à 4 parrains, détenteurs du permis de chasser depuis plus de 5 années qui veillent à l'acquisition des bons réflexes.

Formation gratuite
A partir de 14 ans 1/2

Pour pratiquer en chasse accompagnée, le nouveau chasseur doit :

- Avoir 15 ans ou plus (pas de limite maximale)
 - Cette formation peut être suivie à partir de 14 ans et demi.
- Avoir suivi préalablement une formation pratique élémentaire dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs et être muni de l'attestation de participation à cette formation.
- Attester (ou son représentant légal s'il est mineur) qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné.
- Compléter et signer le formulaire CERFA "Demande d'autorisation de chasser accompagné" remis par la Fédération Départementale des Chasseurs, joindre 2 photos d'identité et la copie d'une pièce d'identité.
- Avoir un accompagnateur ("Parrain") dont le permis de chasser est validé, porteur de l'attestation de formation « accompagnateur » et dont l'assurance couvre sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

Pour accompagner un nouveau chasseur, l'accompagnateur doit :

- Posséder un **permis de chasser validé depuis plus de 5 ans**.
 Ce permis doit être validé pour l'année durant laquelle le "Filleul" pratique la Chasse accompagnée.
- Compléter le formulaire "Demande d'autorisation de chasser accompagné" et attester n'avoir jamais été privé par décision de justice, du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Préciser la police d'assurance en vigueur (penser à prévenir l'assureur de la fonction d'accompagnateur).

Veillez trouver ci-joint, le formulaire d'inscription (CERFA) à nous retourner, complété et signé en joignant le document suivant :

Une photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport mais en cours de validité uniquement.

Le dossier est à adresser à :
Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine
 Lieu-dit Beauregard
 35630 Saint Symphorien

A la suite du dépôt du dossier, vous recevrez par courrier une convocation de la Fédération pour suivre la Formation Pratique obligatoire qui se déroule sur une demi-journée sur le site de la FDC 35.

Lors de cette formation, veuillez prévoir une tenue vestimentaire adaptée en fonction des conditions météorologiques.

1. A l'issue de celle-ci, la FDC35 remettra au candidat l'autorisation de chasser accompagné, valable une seule année.

2. Concernant le ou les accompagnateurs, la FDC35 leur remettra une attestation de formation accompagnateur, valable 10 ans. Le ou les accompagnateurs n'auront pas à suivre de nouveau la formation s'ils souhaitent encadrer un nouveau candidat.

NOUVEAU

Le ou les accompagnateurs inscrits devront suivre et observer le candidat à la chasse accompagnée tout au long de sa formation.

Les consommables (balles, cartouches, plateaux, cibles...) vous seront fournis sur place.



FORMATION

approche / affût
du grand gibier



OBJECTIF

Prendre connaissance de la législation en vigueur pour ces pratiques ainsi que les techniques et astuces.

PROGRAMME

La formation se déroule en 2 parties.

La première partie en salle avec la présentation de la réglementation, des espèces et du matériel afin d'optimiser et d'être plus efficace lors de ses sorties.

La deuxième partie se déroulera sur le terrain avec du tir afin de tester les armes et optiques.



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à remplir et à retourner à la FDC 35
(à télécharger sur notre site ou page suivante).



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1/2 journée



Date

EN ATTENTE pour 2025



Lieu

FDC 35



Prix

40 €



www.fdc35.com

FORMATION

approche / affût
du grand gibier



INSCRIPTION

Inscription à retourner par
courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1/2 journée



Date

EN ATTENTE pour 2025



Lieu

FDC 35

Prix

40 €

FORMATION

Sécurité décennale



OBJECTIF

Former les 11 500 chasseurs validant leur permis de chasser dans notre département

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020

Tous les chasseurs souhaitant valider leurs permis doivent suivre cette formation décennale à la sécurité à la chasse tous les 10 ans !

Cette formation sécurité obligatoire à la chasse est gratuite et sans examen !

PROGRAMME

Cette formation décennale à la sécurité est de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :

Module 1 : Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse

Module 2 : Etude de cas concrets : Etude de vidéos Cinématir reconstituants les circonstances d'accidents réels

Module 3 : Rappel des différentes consignes de sécurité

Module 4 : Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

INFORMATION INSCRIPTION

Comment y participer ?

Vous n'avez rien à faire ! Vous recevrez un courrier de convocation par la FDC 35. Convocations aléatoires, sur secteur.

Les cas particuliers :

- Je suis chasseur validant dans le département 35 mais souhaite réaliser ma formation dans un autre département, j'envoie à la FDC 35 une demande de dérogation puis retourne cette demande à la FDC du département concerné.
- Je suis chasseur validant dans un autre département et souhaite réaliser ma formation dans le 35, je dois envoyer à la FDC où je valide, une demande de dérogation que je retourne à la FDC35
- Je suis chasseur convoqué à une formation en présentiel, mais je n'ai pas pu y assister, j'attends et je serai convoqué à une session prochaine.

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**

Service technique de la FDC 35

 **Durée**

3h

 **Date**

Toute l'année

 **Lieu**

Sur secteur

 **Prix**

GRATUIT



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20

 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



ANIMATIONS SCOLAIRES

OBJECTIF

Grâce à un projet Eco-contribution, financé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, depuis 2022, un programme d'animations plus complet qu'auparavant s'est créé. Presque 3 hectares utilisés pour l'animation dans différents écosystèmes.

Un programme pédagogique spécifique au Marais a été créé pour les scolaires. Les classes participantes viennent deux fois dans l'année. Cela permet aux enfants de découvrir les différents paysages du marais selon les saisons.

PROGRAMME

Programme complet :

Petite journée en hiver et une petite journée au printemps.

Permet d'observer le marais dans son ensemble : les paysages sont très différents en fonction des saisons, (végétation, niveau d'eau, animaux...)

Ou

Possibilité de faire une seule "journée découverte".

THEMES

Les thèmes principaux des activités en hiver sont :

Observation à la longue-vue et identification des oiseaux hivernants (explication de la migration, de leur alimentation...), explication par des maquettes et des expériences de : la formation, des particularités et de la minéralisation de la tourbe. ; Découverte sensorielle de la flore spécifique aux zones humides (roseaux, jonc, menthe aquatique...), jeu sur les traces et indices de présences des sangliers, ragondins, et chevreuil...

Les thèmes principaux des activités au printemps sont :

Observation aux jumelles des oiseaux nicheurs à la héronnière, – identification des animaux aquatiques (amphibiens) dans les canaux et description de leur mode de vie, jeu de piste sur la gestion agricole, découverte de la faune des bâtiments (chouette, chauves-souris...), explication grâce à une maquette de la gestion hydraulique, chasse aux papillons ...

Carnet de souvenirs offert aux enfants.

INFORMATION ANIMATION

 **Animatrice**

Maëva GEORGEAULT

 **Durée**

Journée

 **Date**

Toute l'année

 **Lieu**

Marais Noir de Saint Coulban

 **Prix**

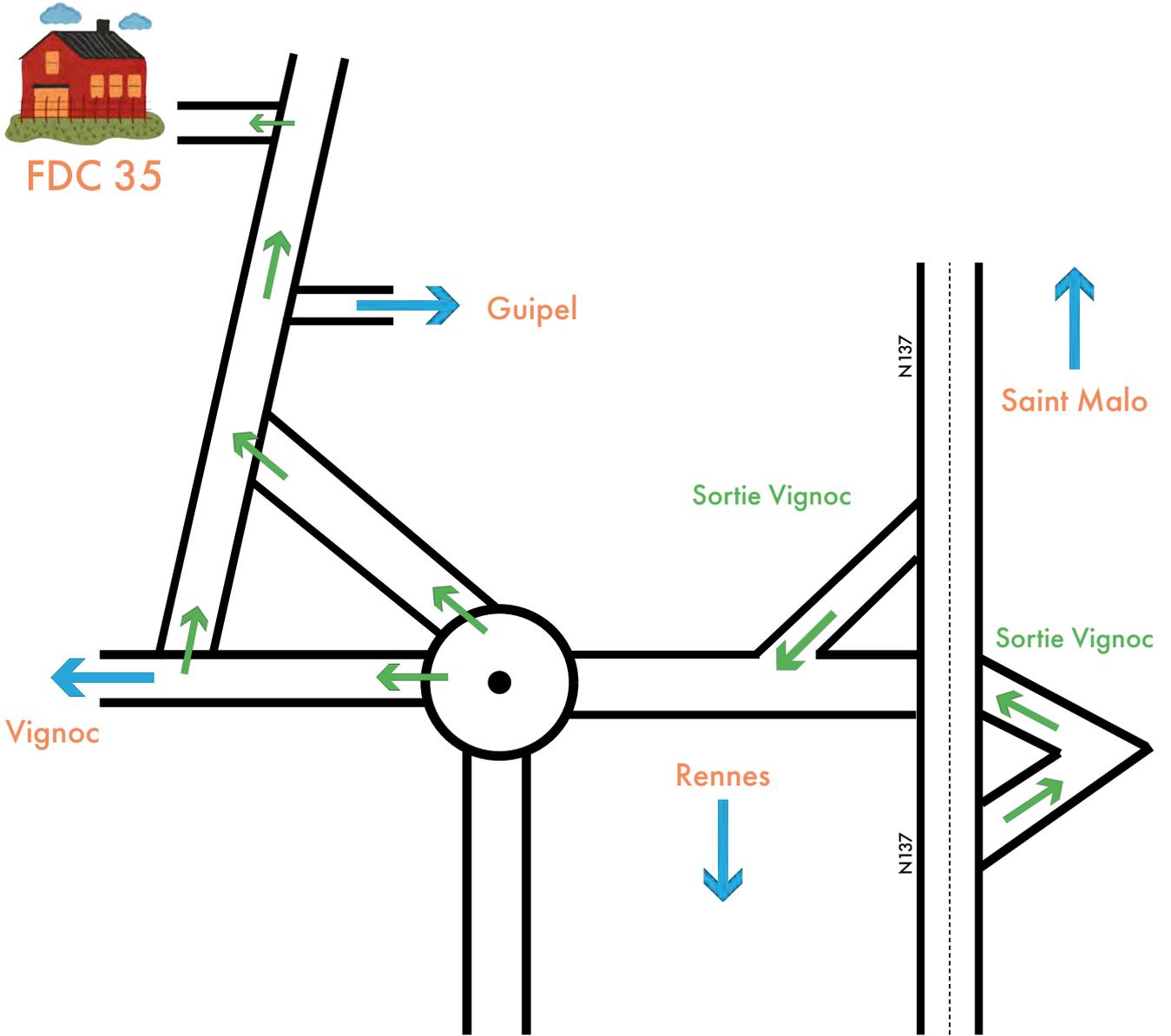
GRATUIT



Animatrice référente
Maëva GEORGEAULT

 06.33.60.91.33

 m.georgeault@fdc35.com





Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu dit Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

 02.99.45.50.20
 fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

